



Conseil d'administration

349^e session, Genève, 30 octobre-9 novembre 2023

Section de l'élaboration des politiques

POL

Segment du dialogue social

Date: 24 octobre 2023

Original: anglais

Troisième question à l'ordre du jour

Réunions sectorielles tenues en 2023 et propositions concernant les activités sectorielles en 2024-25

Objet du document

Le Conseil d'administration est invité à autoriser la publication des comptes rendus des travaux des trois réunions tenues au cours du premier semestre de 2023; à autoriser la publication des principes directeurs pour la promotion du travail décent dans l'industrie agroalimentaire (partie I); à approuver les propositions formulées concernant les réunions sectorielles mondiales prévues pour les premier, deuxième et troisième trimestres de 2024 (partie II); et à autoriser les mesures de suivi respectives (voir le projet de décision au paragraphe 28).

Objectif stratégique pertinent: Dialogue social et tripartisme.

Principal résultat: Tous les résultats stratégiques.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Le Bureau devra assurer le suivi proposé.

Unité auteur: Département des politiques sectorielles (SECTOR).

Documents connexes: GB.298/STM/1; GB.316/PFA/7/2; GB.341/POL/3(Rev.1); GB.343/LILS/4; GB.344/POL/2(Rev.1); GB.346/POL/3; GB.347/POL/2.

► I. Réunions tenues au cours du premier semestre de 2023

A. Réunion technique sur l'avenir du travail dans le secteur des arts et du divertissement

1. Conformément aux décisions prises précédemment par le Conseil d'administration¹, la Réunion technique sur l'avenir du travail dans le secteur des arts et du divertissement s'est tenue du 13 au 17 février 2023.
2. La réunion était présidée par M. Henrik Munthe, désigné par le groupe des employeurs du Conseil d'administration. La vice-présidence était assurée par M. Alfredo Novales Bilbao (Espagne) et M. Aniefiok E. Essah (Nigéria) pour le groupe gouvernemental, M. Juan José Díaz Mirón pour le groupe des employeurs et M. Duncan Crabtree-Ireland pour le groupe des travailleurs.
3. La réunion a rassemblé 44 représentants et conseillers techniques gouvernementaux de 30 États Membres ainsi que 29 observateurs gouvernementaux de 13 États Membres; 8 représentants et conseillers techniques employeurs ainsi que 16 représentants et conseillers techniques travailleurs et 25 observateurs travailleurs; et les secrétariats respectifs du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs. Les femmes représentaient 50 pour cent des participants gouvernementaux, 50 pour cent des participants employeurs et 37 pour cent des participants travailleurs. Vingt-deux observateurs d'organisations internationales et d'organisations internationales non gouvernementales ont également assisté à la réunion.
4. L'objet de la réunion était d'examiner les possibilités qui s'ouvrent et les difficultés qui se posent en matière de travail décent dans ce secteur, dans le contexte des technologies numériques, de la mondialisation, de la durabilité environnementale, des changements démographiques et d'une reprise centrée sur l'humain après la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), le but étant d'adopter des conclusions, y compris des recommandations concernant l'action à mener.
5. Un document d'information établi par le Bureau² a servi de base aux discussions. Le compte rendu des travaux³ résume la teneur des discussions qui se sont déroulées lors de la réunion et qui ont donné lieu à l'adoption de conclusions et de recommandations concernant l'action future⁴.

¹ GB.344/POL/2(Rev.1).

² TMFWAE/2023.

³ TMFWAE/2023/9.

⁴ TMFWAE/2023/8.

B. Réunion technique sur le relèvement économique vert, durable et inclusif du secteur de l'aviation civile

6. Conformément aux décisions prises précédemment par le Conseil d'administration ⁵, la Réunion technique sur le relèvement économique vert, durable et inclusif du secteur de l'aviation civile s'est tenue du 24 au 28 avril 2023.
7. La réunion était présidée par M. Magnus Norddahl, désigné par le groupe des travailleurs du Conseil d'administration. Les trois vice-présidents étaient: M^{me} Celeste Drake (États-Unis d'Amérique) pour le groupe gouvernemental, M. El Sayed Torky pour le groupe des employeurs et M^{me} Sara Nelson pour le groupe des travailleurs.
8. La réunion a rassemblé 46 représentants et conseillers techniques gouvernementaux de 25 États Membres ainsi que 14 observateurs gouvernementaux de 11 États Membres; 12 représentants, conseillers techniques et observateurs employeurs et 50 représentants, conseillers techniques et observateurs travailleurs; et les secrétariats respectifs du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs. Les femmes représentaient 41 pour cent des participants gouvernementaux, 17 pour cent des participants employeurs et 24 pour cent des participants travailleurs. Dix-huit observateurs d'organisations internationales et d'organisations internationales non gouvernementales ont également assisté à la réunion. Une séance d'information a été organisée le premier jour par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).
9. L'objet de la réunion était d'examiner les perspectives et les défis relatifs aux bonnes pratiques dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail et à la promotion du travail décent et de l'emploi productif pour orienter le relèvement du secteur de l'aviation après la pandémie de COVID-19, le but étant d'adopter des conclusions, y compris des recommandations concernant l'action à mener.
10. Un document d'information établi par le Bureau ⁶ a servi de base aux discussions. Le compte rendu des travaux ⁷ résume la teneur des discussions qui se sont déroulées lors de la réunion et qui ont donné lieu à l'adoption de conclusions et de recommandations concernant l'action future ⁸.

C. Réunion d'experts sur le travail décent dans l'industrie agroalimentaire, composante essentielle de systèmes alimentaires durables

11. Conformément aux décisions prises précédemment par le Conseil d'administration ⁹, la Réunion d'experts sur le travail décent dans l'industrie agroalimentaire, composante essentielle de systèmes alimentaires durables, s'est tenue du 8 au 12 mai 2023, avec comme objectif l'adoption de directives sur cette question.
12. La réunion était présidée par M^{me} Christine Campeau. Les trois vice-présidentes étaient: M^{me} Nara Masista Rakhmatia (Indonésie) pour le groupe gouvernemental, M^{me} Marlene

⁵ GB.344/POL/2(Rev.1).

⁶ TMGCAS/2023.

⁷ TMGCAS/2023/11.

⁸ TMGCAS/2023/9.

⁹ GB.346/POL/3.

Mazariegos pour le groupe des employeurs et M^{me} Beverly Clarkson pour le groupe des travailleurs.

13. La réunion a rassemblé 8 experts désignés par le groupe gouvernemental du Conseil d'administration, 8 experts désignés par le groupe des employeurs et 8 experts désignés par le groupe des travailleurs, ainsi que leurs conseillers techniques, et les secrétariats respectifs du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs. Les femmes représentaient 56 pour cent des participants gouvernementaux, 12,5 pour cent des participants employeurs et 50 pour cent des participants travailleurs. Vingt-cinq observateurs gouvernementaux et 8 observateurs d'organisations internationales et d'organisations internationales non gouvernementales ont également assisté à la réunion.
14. Les discussions se sont fondées sur un projet de principes directeurs établi par le Bureau sur la base des normes internationales du travail pertinentes et d'autres sources, dont des déclarations, des recueils de directives pratiques et d'autres documents d'orientation adoptés et approuvés par la Conférence internationale du Travail ou par le Conseil d'administration ainsi que d'autres politiques et accords internationaux.
15. Le document adopté à l'issue de la réunion d'experts, intitulé *Principes directeurs pour la promotion du travail décent dans l'industrie agroalimentaire*¹⁰, énonce les principes communs et définit le cadre d'action dans lequel devraient s'inscrire les mesures destinées à réaliser le travail décent dans l'industrie agroalimentaire. Il est structuré en cinq chapitres consacrés aux thèmes ci-après: portée des directives et public visé (chapitre 1), droits au travail (chapitre 2), emplois décents et plein emploi productif (chapitre 3), protection sociale et protection des travailleurs (chapitre 4) et dialogue social et tripartisme (chapitre 5).
16. Le compte rendu des travaux¹¹ résume la teneur des discussions qui ont donné lieu à l'adoption des principes directeurs.

► II. Réunions prévues pour les premier, deuxième et troisième trimestres de 2024

A. Réunions prévues en 2024

17. À sa 346^e session¹², le Conseil d'administration a reporté au premier trimestre de 2024 la tenue d'une réunion d'experts chargée d'élaborer des directives conjointes OIT/OMI relatives aux examens médicaux des pêcheurs. Il est proposé que cette réunion ait lieu du 12 au 16 février 2024.
18. Conformément au mandat du Groupe de travail tripartite mixte OIT/OMI chargé d'identifier et de traiter les questions concernant les gens de mer et l'élément humain, il est proposé au Conseil d'administration que la deuxième réunion du Groupe de travail se tienne du 27 au 29 février 2024 à Londres, au siège de l'Organisation maritime internationale.
19. À sa 347^e session (mars 2023), le Conseil d'administration a approuvé le programme des réunions sectorielles pour la période biennale 2024-25. À sa présente session, il est invité à

¹⁰ MEDWAF/2023/4.

¹¹ MEDWAF/2023/5.

¹² GB.346/POL/3.

approuver les éléments concernant la Réunion technique sur la promotion du travail décent et une transition juste dans l'industrie des matériaux de construction, y compris celle du ciment.

20. L'annexe I contient un tableau comprenant les dates, le lieu, la durée, le titre officiel, l'objet et la composition des trois réunions susmentionnées prévues pour les premier, deuxième et troisième trimestres de 2024, présenté au Conseil d'administration pour approbation.
21. L'annexe III contient une liste exhaustive des réunions sectorielles mondiales approuvées pour la période biennale 2024-25.

► III. Révision de la liste des secteurs

22. Le Département des politiques sectorielles (SECTOR) est chargé d'aider les mandants de l'OIT à examiner les questions relatives à l'emploi et au travail dans 22 secteurs économiques et sociaux, aux niveaux mondial, régional et national. La liste des 22 secteurs a été établie en 1994 et n'a jamais été actualisée. Cependant, 8 groupes de secteurs ont été introduits en 2007 ¹³, pour mieux traduire les changements amenés par la mondialisation dans le monde du travail.
23. Depuis lors, les priorités pour chaque groupe sont déterminées en consultant les mandants tripartites et conformément aux grandes priorités de l'OIT. Des activités intersectorielles visent par ailleurs à apporter des réponses aux enjeux transversaux et à favoriser la mise en commun de données d'expérience d'un secteur à l'autre et au sein de mêmes secteurs.
24. Il est ressorti des discussions tenues à la 347^e session du Conseil d'administration (mars 2023) ¹⁴, qu'il fallait poursuivre les consultations au sein du Bureau ainsi qu'avec les mandants tripartites en vue d'obtenir des orientations et indications supplémentaires quant à une éventuelle révision de la liste des secteurs.

► IV. Mécanisme permettant de rendre compte de la mise en œuvre des conclusions et recommandations

25. À la 347^e session du Conseil d'administration (mars 2023) ¹⁵, les mandants ont examiné l'établissement éventuel d'un mécanisme qui permettrait de rendre compte plus systématiquement au Conseil d'administration des progrès réalisés par le Bureau dans la mise en œuvre des conclusions et recommandations adoptées par les réunions sectorielles. Pour faire suite à cette discussion et aux consultations informelles ultérieures, le Bureau préparera une proposition concernant un mécanisme visant à tenir le Conseil d'administration informé des suites données aux conclusions et recommandations des réunions techniques et aux résultats des réunions d'experts, qui sera soumise aux mandants tripartites pour examen lors d'une prochaine session du Conseil d'administration.

¹³ GB.298/STM/1.

¹⁴ GB.347/PV(Rev.), paragr. 883 et 884.

¹⁵ GB.347/PV(Rev.), paragr. 877 et 881.

► V. Modalités de la réunion concernant le secteur du transport (ferroviaire)

26. À sa 347^e session (mars 2023), le Conseil d'administration a été appelé, sur recommandation des organes consultatifs sectoriels, à décider si la réunion tripartite concernant le secteur du transport (ferroviaire) qu'il est proposé d'organiser au cours du troisième trimestre de 2025 devrait prendre la forme d'une réunion technique, qui serait chargée d'adopter des conclusions et des recommandations, ou d'une réunion d'experts, qui serait chargée d'adopter des principes directeurs sur le travail décent dans le secteur. Faute de consensus, le Bureau a été prié de mener des consultations informelles avec les mandants et de faire rapport sur ce point à la présente session du Conseil d'administration. Aucun consensus n'ayant encore été trouvé, le Bureau continuera de solliciter les vues des mandants et informera le Conseil d'administration à une prochaine session.

► VI. Le travail décent dans le monde du sport

27. À sa 347^e session (mars 2023), le Conseil d'administration a prié ¹⁶ le Bureau de faire le point sur les résultats des travaux de recherche sur le monde du sport. Le Bureau a publié une note d'information sur le COVID-19 et le secteur du sport ¹⁷ et prépare une étude sur les principes et droits fondamentaux au travail dans le monde du sport, qui traitera des tendances et des bonnes pratiques en matière d'application aux athlètes de ces principes et droits et d'autres normes.

► Projet de décision

28. Le Conseil d'administration:

- a) **approuve les comptes rendus des travaux des trois réunions mentionnées dans la partie I du document GB.349/POL/3 et autorise le Directeur général à les publier;**
- b) **prie le Directeur général de garder présentes à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives aux activités futures, les recommandations concernant l'action à venir de l'OIT formulées par les réunions mentionnées dans la partie I du document GB.349/POL/3;**
- c) **autorise le Directeur général à publier les Principes directeurs pour la promotion du travail décent dans l'industrie agroalimentaire;**
- d) **approuve les propositions concernant les dates, la durée, le titre officiel, l'objet et la composition des réunions qui figurent à l'annexe I du document GB.349/POL/3;**

¹⁶ GB.347/PV(Rev.), paragr. 884.

¹⁷ OIT, *COVID-19 and the sports sector*, ILO Brief, 2023.

e) demande:

- i) au Bureau de continuer à consulter les mandants de manière informelle en vue de faire rapport, à la 350^e session du Conseil d'administration, sur les modalités d'une réunion sur le travail décent dans le secteur ferroviaire;**
- ii) au Bureau d'élaborer, après consultation des mandants, une proposition concernant un mécanisme visant à tenir le Conseil d'administration informé de la manière dont le Bureau donne suite aux conclusions et recommandations des réunions techniques ainsi qu'aux résultats des réunions d'experts;**
- iii) que des consultations soient organisées au sein du Bureau et avec les mandants sur la révision de la liste des secteurs, en vue de faire rapport au Conseil d'administration à une prochaine session.**

► Annexe I

Réunions approuvées par le Conseil d'administration	Dates et lieu proposés	Durée proposée	Titre proposé	Objet proposé	Composition proposée
Réunion d'experts chargée d'élaborer des directives conjointes OIT/OMI relatives aux examens médicaux des pêcheurs (sous réserve de l'examen de la suspension de l'application du Règlement des réunions d'experts et de l'approbation des organes compétents de l'OMI) ¹ .	12-16 février 2024, Genève	5 jours	Réunion conjointe OIT/OMI chargée d'adopter des directives relatives aux examens médicaux des pêcheurs et du personnel des navires de pêche.	La réunion aura pour objet d'élaborer et d'adopter des directives conjointes OIT/OMI relatives aux examens médicaux des pêcheurs et du personnel des navires de pêche.	Huit représentants gouvernementaux ² ; huit représentants des employeurs; huit représentants des travailleurs. Tous les gouvernements intéressés en qualité d'observateur. Organisations internationales et organisations internationales non gouvernementales officielles, présentes en qualité d'observateur.
Groupe de travail tripartite mixte OIT/OMI chargé d'identifier et de traiter les questions concernant les gens de mer et l'élément humain ³ .	27-29 février 2024, Londres	3 jours	Deuxième réunion du Groupe de travail tripartite mixte OIT/OMI chargé d'identifier et de traiter les questions concernant les gens de mer et l'élément humain.	La réunion répondra à la demande formulée dans la résolution sur le harcèlement et l'intimidation, y compris les agressions sexuelles et le harcèlement sexuel, dans le secteur maritime, adoptée à la quatrième réunion (partie II) de la Commission tripartite spéciale créée en vertu de l'article XIII de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (tenue du 5 au 13 mai 2022), dans le but de garantir un lieu de travail sûr et inclusif aux gens de mer.	Huit représentants gouvernementaux ⁴ ; huit représentants des armateurs; huit représentants des gens de mer; conseillers techniques; observateurs. Tous les gouvernements en qualité d'observateur. Organisations internationales et organisations internationales non gouvernementales officielles, présentes en qualité d'observateur.
Réunion technique sur la promotion du travail décent et une transition juste dans l'industrie des matériaux de construction, y compris celle du ciment ⁵ .	23-27 septembre 2024	5 jours	Réunion technique sur la promotion du travail décent et une transition juste dans l'industrie des matériaux de construction, y compris celle du ciment.	La réunion aura pour objet d'examiner les perspectives et les défis concernant la promotion du travail décent et une transition juste dans l'industrie des matériaux de construction, y compris celle du ciment, le but étant d'adopter des conclusions, dont des recommandations sur l'action future.	Tous les gouvernements; huit représentants des employeurs; huit représentants des travailleurs; conseillers techniques; observateurs. Organisations internationales et organisations internationales non gouvernementales officielles, présentes en qualité d'observateur.

¹ GB.341/POL/3(Rev.1). ² À sa 107^e session, le Comité de la sécurité maritime de l'OMI a désigné l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Argentine, le Bangladesh, la Chine, l'Espagne, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni. ³ GB.343/LILS/4. ⁴ À sa 127^e session, le Conseil de l'OMI a désigné l'Afrique du Sud, les Bahamas, les États-Unis, la France, le Panama, les Philippines, la Suède et la Thaïlande. ⁵ GB.347/POL/2.

► Annexe II

Liste des réunions sectorielles approuvées par le Conseil d'administration pour le second semestre de 2023

Date	Titre de la réunion	Lieu
2023		
25-29 septembre	Réunion technique sur la numérisation dans le commerce de détail en tant que vecteur de reprise économique et de travail décent	Genève
20-24 novembre	Réunion technique sur le travail décent et durable dans le secteur du transport par voies de navigation intérieures	Genève

► Annexe III

Liste des réunions sectorielles approuvées par le Conseil d'administration pour la période biennale 2024-25 et dates proposées

Date	Titre de la réunion	Lieu
2024		
12-16 février ¹	Réunion conjointe OIT/OMI chargée d'adopter des directives relatives aux examens médicaux des pêcheurs et du personnel des navires de pêche	Genève
27-29 février ²	Deuxième réunion du Groupe de travail tripartite mixte OIT/OMI chargé d'identifier et de traiter les questions concernant les gens de mer et l'élément humain	Londres
13-17 mai ³	Réunion d'experts chargée d'élaborer et d'adopter une version actualisée du Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les travaux forestiers (1998)	Genève
23-27 septembre ⁴	Réunion technique sur la promotion du travail décent et une transition juste dans l'industrie des matériaux de construction, y compris celle du ciment	Genève
Quatrième trimestre	Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant (CEART)	Genève
Quatrième trimestre	Troisième réunion du Groupe de travail tripartite mixte OIT/OMI chargé d'identifier et de traiter les questions concernant les gens de mer et l'élément humain	Genève
2025		
Premier trimestre	Organes consultatifs sectoriels	Genève
Premier trimestre	Réunion technique sur la promotion du travail décent et une transition juste, y compris le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, dans l'industrie des produits alimentaires et des boissons	Genève
7-11 avril	Cinquième réunion de la Commission tripartite spéciale créée en application de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006) ⁵	Genève
Deuxième trimestre	Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime ⁶	Genève
Deuxième trimestre	Réunion d'experts chargée d'adopter un recueil de directives pratiques pour promouvoir le travail décent dans le secteur du recyclage	Genève
Troisième trimestre	Réunion d'experts chargée d'adopter des principes directeurs sur le travail décent dans le secteur ferroviaire OU Réunion technique sur la promotion du travail décent dans le secteur ferroviaire	Genève
Quatrième trimestre	Réunion d'experts chargée d'adopter des principes directeurs sur des services du marché du travail équitables pour les pêcheurs migrants dans le secteur de la pêche (incluant des données et des statistiques)	Genève
Quatrième trimestre	Réunion d'experts chargée d'adopter un recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans l'aquaculture	Genève

¹ Sous réserve de la décision du Conseil d'administration à sa 349^e session. ² Sous réserve de la décision du Conseil d'administration à sa 349^e session. ³ Comme suite à la décision du Conseil d'administration à sa 348^e session. ⁴ Sous réserve de la décision du Conseil d'administration à sa 349^e session. ⁵ Organisée conjointement avec le Département des normes internationales du travail (NORMES). ⁶ Immédiatement avant ou après la cinquième réunion de la Commission tripartite spéciale créée en application de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006).